

—Comment demander une équivalence de stage pour diplôme d'études de cycle supérieur?

Réponse : D'abord «**Quand**» en demander une? : **Vous devez attendre d'avoir acquis toutes les compétences attendues d'un candidat** au permis de géologue (voir le *Guide du portfolio et les outils pour le stage*). Vous présenterez donc votre de demande d'équivalence de stage pour diplôme d'études supérieures en même temps que votre demande de permis, avec votre rapport de stage final attestant l'acquisition des compétences requises.

- **Vous utiliserez le formulaire E-1d** («d» pour diplôme), disponible sur le portail de l'Ordre à l'onglet Admission/Pour obtenir un permis.
- **Vous utiliserez autant de formulaires E-1d que vous aurez eu de diplômes** différents (les instructions détaillées sont présentées sur le formulaire). Veuillez suivre les instructions et prendre bien soin d'indiquer les compétences que votre programme d'études vous aura permis de développer.
- Vous transmettez une copie de chaque formulaire E-1d à **une** personne qui l'attestera (le «témoin» mentionné dans les formulaires) et le retournera **directement** à l'Ordre.

Veillez consultez le règlement pour plus de détails sur l'équivalence de stage (article 10 surtout) :

http://www.ogq.qc.ca/files/media/pdf/lois/r_conditions_delivrance_permis_fe_0.pdf